

Le ralentissement de la croissance : du côté de l'offre ?

par [Jérôme Creel](#) et [Xavier Ragot](#)

La faiblesse de la reprise en 2014 et 2015 nécessite une réflexion structurelle sur l'état du tissu productif en France. En effet, l'analyse de la dynamique de l'investissement, de la balance commerciale, des gains de productivité ou du taux de marge des entreprises, et dans une moindre mesure de leur accès au crédit, indique l'existence de tendances inquiétantes depuis le début des années 2000. De plus, la persistance de la crise conduit inéluctablement à la question de l'érosion du tissu productif français depuis 2007 du fait de la faible croissance, du faible investissement et du nombre élevé de faillites.

Les contributions rassemblées dans la [Revue de l'OFCE n°142](#) ont une double ambition : celle de mettre les entreprises et les secteurs au cœur de la réflexion sur les tenants et les aboutissants du ralentissement actuel de la croissance, et celle de questionner le bien-fondé des analyses théoriques sur la croissance future à l'aune des situations française et européenne. De ces contributions, neuf conclusions se dégagent :

1) La croissance potentielle, notion qui vise à mesurer les capacités productives d'une économie à moyen terme, a fléchi en France depuis la crise. Si le niveau de croissance potentielle sur longue période est élevé, de l'ordre de 1,8 %, la croissance potentielle fléchit depuis la crise de l'ordre de 0,4 point, selon la nouvelle mesure donnée par Eric Heyer et Xavier Timbeau.

2) La question centrale consiste à savoir si ce ralentissement

est transitoire ou permanent. Cette question est importante pour les prévisions de croissance mais aussi pour les engagements européens de la France, qui dépendent de la croissance potentielle. Une conclusion importante de ce numéro est qu'une très grande partie de ce ralentissement est transitoire et liée à la politique économique menée en France. Comme le montrent Bruno Ducoudré et Mathieu Plane, le faible niveau d'investissement et d'emploi peut s'expliquer par l'environnement macroéconomique et, notamment, par la faiblesse actuelle de l'activité. Le comportement des entreprises ne semble pas avoir changé dans la crise. L'analyse de Ducoudré et Plane montre, par ailleurs, que les déterminants de l'investissement sont différents à court et à long terme. Une hausse de 1 % de l'activité économique augmente l'investissement de 1,4 % après un trimestre alors qu'une hausse de 1 % du taux de marge n'a qu'un impact très faible à cet horizon. Cependant à long terme (10 ans), une hausse de 1 % de l'activité augmente l'investissement de l'ordre de 1 %, alors qu'une hausse de 1 % du taux de marge augmente l'investissement de 2%. Ainsi, le soutien à l'investissement passe par un soutien à l'activité économique à court terme, tandis que le rétablissement des marges aura un effet de long terme.

3) Le tissu productif français va mettre du temps à se rétablir des effets de la crise du fait de trois puissants freins : la faiblesse de l'investissement, certes, mais aussi la baisse de la qualité de l'investissement et enfin la désorganisation productive consécutive à la mauvaise allocation du capital durant la crise, y compris dans sa dimension territoriale. Sarah Guillou et Lionel Nesta montrent que le faible niveau d'investissement, parce qu'il ne permet pas de monter en gamme, génère moins de progrès technique depuis la crise. Ensuite, Jean-Luc Gaffard et Lionel Nesta montrent que la convergence des territoires s'est ralentie depuis la crise et que l'activité a plutôt décru dans les territoires les plus productifs.

4) La notion de croissance potentielle sort profondément fragilisée de la crise comme outil de pilotage macroéconomique. Les révisions continues (quelles que soient les méthodes) de la croissance potentielle rendent dangereuse l'idée d'un pilotage européen en fonction de règles, comme le montre Henri Sterdyniak. Il faut donc retrouver une politique économique européenne qui assume son caractère discrétionnaire. En outre, une politique budgétaire plus contingente aux conditions macroéconomiques et financières, doit être mieux coordonnée avec la question climatique, comme l'argumentent Jérôme Creel et Eloi Laurent.

5) La notion de stagnation séculaire, c'est-à-dire un affaiblissement durable de la croissance donne lieu à d'intenses débats. Deux visions de la stagnation séculaire sont débattues. La première, celle de Robert Gordon, insiste sur l'épuisement du progrès technique. La seconde, dans la continuité des analyses de Larry Summers, insiste sur la possibilité d'un déficit permanent de demande. Jérôme Creel et Eloi Laurent montrent les limites de l'analyse de Robert Gordon pour la France ; en particulier, la démographie française est plus un avantage qu'un frein à la croissance française. Gilles Le Garrec et Vincent Touzé montrent la possibilité d'un déficit durable de demande, qui pèse sur l'accumulation du capital, du fait de l'impuissance de la Banque centrale à baisser encore ses taux d'intérêt. Dans un tel environnement, un soutien à la demande est nécessaire pour sortir d'un mauvais équilibre d'inflation basse et de chômage élevé, qui conduit à une perception négative du potentiel de croissance. Changer les anticipations peut demander des politiques de stimulation de l'activité économique de grande ampleur, tout comme l'acceptation d'une inflation durablement élevée.

6) Ainsi, les analyses présentées ici reconnaissent les profondes difficultés du tissu productif en France et recommandent une meilleure coordination des politiques

publiques. Il faut un soutien rapide à la demande afin de rétablir l'investissement, puis une politique continue et progressive de rétablissement des marges des entreprises exposées à la concurrence internationale. Pas de choc de compétitivité donc, mais un soutien aux entreprises qui prenne en compte le profil temporel de l'investissement productif, selon Jean-Luc Gaffard et Francesco Saraceno.

7) A plus long terme, une partie du problème français qualifiée d'offre est le résultat des désajustements européens, notamment de la divergence des salaires entre les grandes économies européennes. La divergence entre la France et l'Allemagne est impressionnante depuis le milieu des années 1990. Mathilde Le Moigne et Xavier Ragot montrent que la modération salariale allemande est une singularité parmi les pays européens. Ils proposent une quantification de l'effet de cette modération salariale sur le commerce extérieur et l'activité économique en France. La modération salariale allemande contribue à une hausse de plus de 2 points du taux de chômage français. La politique de l'offre porte un autre nom : celui de politique de reconvergence européenne.

8) La modernisation profonde du tissu productif reposera sur des espaces de coopération, d'apprentissage collectif et de collaboration permettant de la créativité rendue possible par les nouvelles technologies. Ces espaces doivent reconnaître l'importance des actifs intangibles, qui sont si difficiles à valoriser. Dans des économies dont la population active vieillit, les progrès de la robotique et de l'intelligence artificielle doivent engendrer une amélioration du potentiel de productivité, selon Sandrine Levasseur. Il faut aussi renforcer la coopération au sein de deux espaces : l'entreprise et le territoire. Au sein de l'entreprise, une gouvernance partenariale doit permettre de limiter les tendances financières court-termistes. Au sein des territoires, la définition de systèmes territoriaux d'innovation doit être l'enjeu d'une politique industrielle

moderne, selon Michel Aglietta et Xavier Ragot.

9) Pour conclure, ce n'est pas tant le niveau de la production qui inquiète que l'inévitabilité répartition des fruits de la croissance, si faible soit-elle, comme le montre Guillaume Allègre. Le consensus naissant à propos de l'impact négatif des inégalités sur la croissance économique ne doit pas masquer le vrai débat, qui ne porte pas uniquement sur les écarts de revenus, mais aussi sur ce que ces revenus permettent de consommer, donc sur l'accès à des biens et services de qualité égale. La question essentielle devient alors celle du contenu de la production, avant celle de sa croissance.

Le déficit commercial français est-il entièrement structurel ?

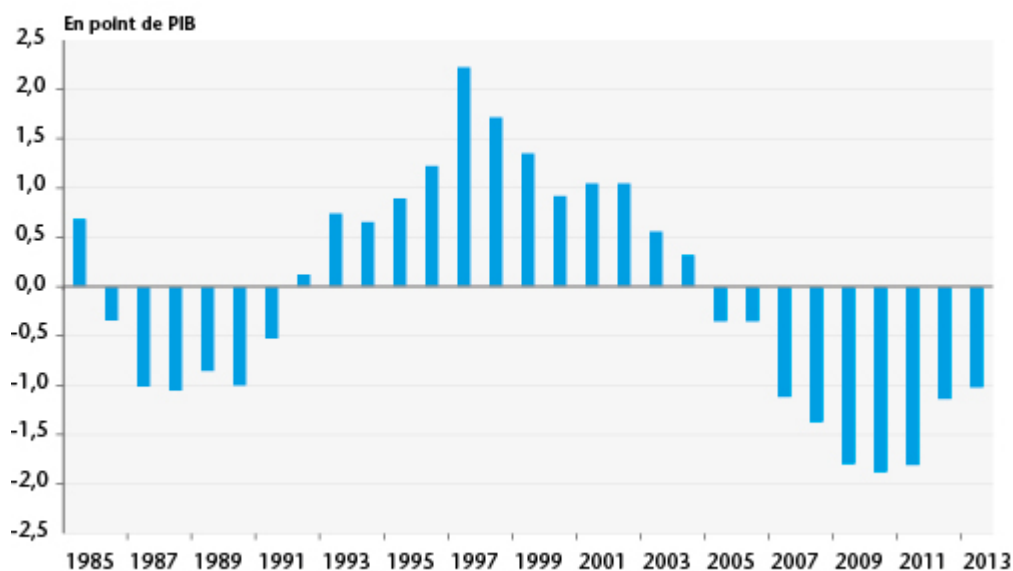
par [Eric Heyer](#)

Au cœur du débat qui oppose les tenants d'une insuffisance de l'offre à ceux d'une insuffisance de la demande pour expliquer le faible niveau d'activité en France depuis 4 ans, la question de la *nature* du déficit commercial français est centrale.

D'un côté, l'économie française connaît un grand nombre de symptômes caractéristiques d'une économie en situation d'insuffisance de demande : une forte désinflation, un chômage élevé, des entreprises déclarant de fortes capacités de production inutilisées principalement du fait d'une demande insuffisante, ... Mais, d'un autre côté, l'existence d'un

déficit persistant de la balance commerciale (graphique 1) jette un doute sur la compétitivité des entreprises françaises et sur leur capacité à satisfaire un supplément de demande, ce qui traduirait alors un problème d'offre.

Graphique 1. Balance commerciale française depuis 1985



Source: INSEE.

Ainsi, après plus de dix années d'excédents commerciaux qui ont représenté jusqu'à plus de 2 points du PIB en 1997, la balance commerciale française est devenue déficitaire en 2005. Le déficit, qui s'est creusé graduellement jusqu'en 2010 pour atteindre près de 2 points de PIB, se résorbe depuis. En 2013 (dernier chiffre disponible), le déficit commercial s'établissait encore à 1 point de PIB.

Ce constat ne suffit toutefois pas à balayer d'un revers de manche l'ensemble des arguments des tenants d'une insuffisance de la demande pour considérer que la France ne souffre que d'un problème d'offre. Il convient, au minimum, d'analyser la nature de ce déficit et d'essayer de séparer sa composante structurelle de sa composante conjoncturelle. Cette dernière est le résultat d'un écart de conjoncture économique entre la France et ses principaux partenaires commerciaux. Lorsque la conjoncture d'un pays est plus favorable que celle de ses partenaires, ce pays aura tendance à présenter un déficit de sa balance commerciale lié à sa demande intérieure et donc à

des importations plus dynamiques. Un déficit commercial peut donc apparaître indépendamment de la compétitivité des entreprises du pays.

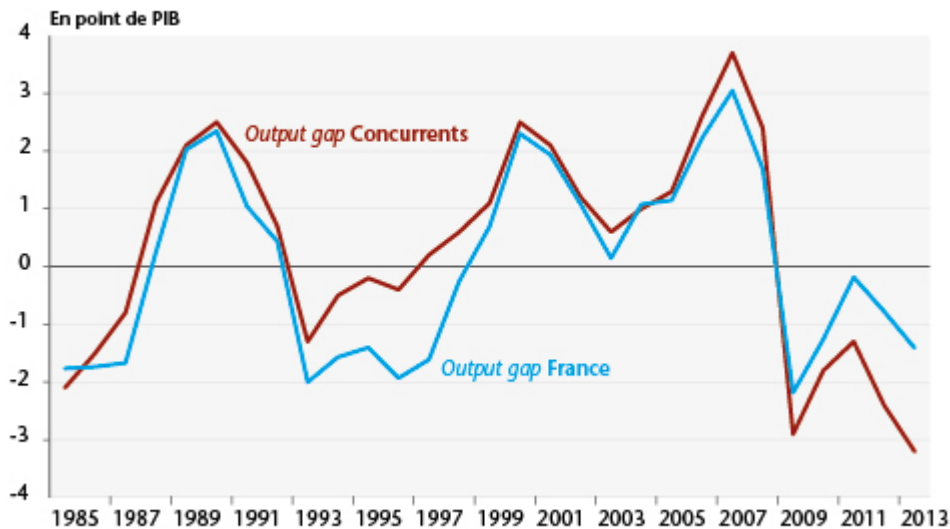
Une manière de prendre en considération cet écart de conjoncture consiste à comparer les écarts de production d'une économie à sa production potentielle (*output gap*). Au niveau national, un *output gap* positif (respectivement négatif) signifie que l'économie du pays est en phase d'expansion (respectivement de contraction) cyclique, ce qui, toutes choses égales par ailleurs, doit se traduire par une dégradation (respectivement une amélioration) conjoncturelle de sa balance commerciale. Au niveau des partenaires commerciaux, lorsque ceux-ci sont dans une phase d'expansion cyclique (*output gap* positif), cela devrait conduire à une amélioration conjoncturelle de la balance commerciale du pays étudié.

A partir des données de la dernière version de l'*Economic Outlook* de l'OCDE (eo96), nous avons calculé un *output gap* « agrégé » des pays partenaires de la France en pondérant les *output gap* de chacun des partenaires par le poids des exportations françaises vers ces pays dans le total des exportations de la France.

Deux éléments ressortent de ce calcul, illustré par le graphique 2 :

1. Le premier est que, d'après l'OCDE, l'*output gap* français est négatif depuis 2008, ce qui signale l'existence de marges de rebond pour l'économie française.
2. Le second réside dans une situation économique encore plus dégradée chez nos partenaires commerciaux. L'écart de conjoncture, mesuré par la différence de l'*output gap* français avec celui de ses partenaires, indique une différence significative en faveur de la France.

Graphique 2. *Output gap* de la France et de ses principaux partenaires commerciaux



Source: OCDE, eo96.

Dès lors, il est possible d'évaluer l'impact de la situation conjoncturelle du pays et de celle des principaux partenaires sur la balance commerciale.

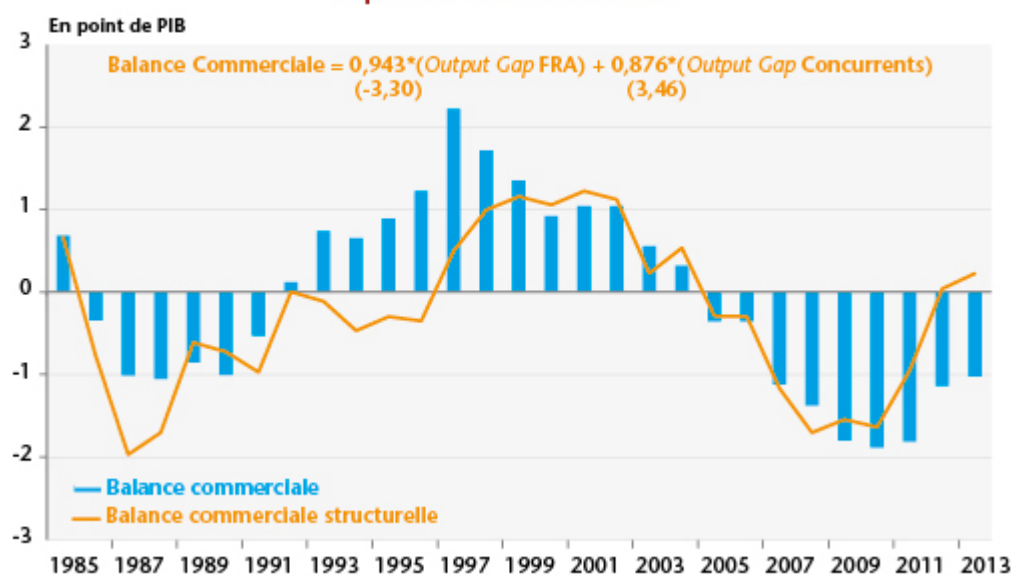
Une estimation simple par Moindres Carrés Ordinaires, sur la période 1985-2013, permet d'obtenir une relation de [cointégration](#) entre ces trois variables (solde commercial, *output gap* de la France et *output gap* des partenaires) pour la France. Les signes obtenus sont conformes à l'intuition : lorsque la France est dans une phase d'expansion, cela entraîne une détérioration de sa balance commerciale (coefficient de $-0,943$). A l'opposé, lorsque les pays concurrents connaissent une phase d'expansion, cela permet une amélioration du solde commercial français (coefficient de $+0,876$).

On peut alors calculer le solde commercial structurel de la France depuis 1985 en retranchant l'effet des conjonctures (nationale et des concurrents) de la balance commerciale observée.

Le graphique 3 illustre ce calcul. Ainsi, la baisse de l'euro de la fin des années 1990 aura permis une amélioration structurelle du solde structurel français. Puis, la forte dégradation de la balance commerciale française entre 2001 et

2007 serait entièrement structurelle : on peut l'expliquer, notamment, par l'entrée de la Chine dans l'OMC, par la politique de désinflation compétitive menée en Allemagne et par l'appréciation de l'euro. Depuis la crise de 2008, en revanche, une partie de plus en plus importante du déficit commercial français serait de nature conjoncturelle. Ainsi, même si la croissance française est atone, la France affiche malgré tout des performances économiques moins dramatiques que certains de ses partenaires commerciaux[1]. Cette performance relative plus favorable de la France par rapport à ses principaux partenaires commerciaux induit l'apparition d'un déficit commercial dont une partie est de nature conjoncturelle. En 2013, cette origine conjoncturelle des déséquilibres de la balance courante serait intégrale.

**Graphique 3. Balance commerciale structurelle de la France
à partir des données OCDE**



Source: OCDE, eo96, calculs de l'auteur.

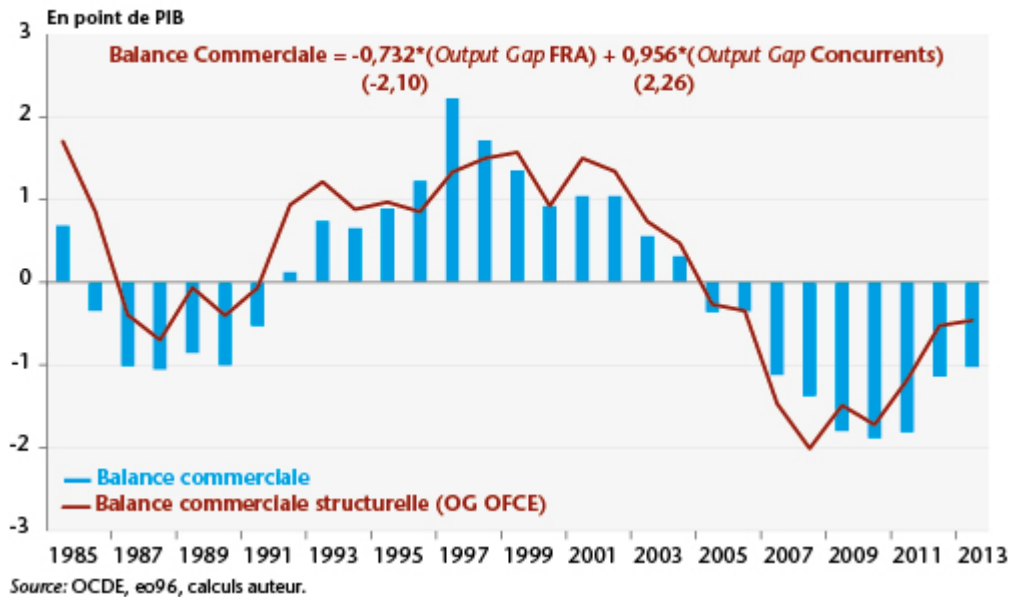
Ce résultat fait écho à l'analyse fournie par la Comptabilité nationale sur les composantes de la croissance depuis 4 ans : le niveau du PIB en volume au troisième trimestre 2014 n'est que de 1,4 % au-dessus de celui du premier trimestre 2011. L'analyse des facteurs contribuant à cette performance est claire : la demande privée (des ménages et entreprises) est en forte baisse (-1,6 %), notamment la consommation des ménages, traditionnel moteur de croissance de l'économie. Alors que les

ménages sont plus nombreux aujourd'hui qu'il y a quatre ans, leur consommation totale est de 0,6 % inférieure à son niveau de 2011. En revanche, alors que la capacité de l'économie française à s'insérer dans la compétition mondiale est mise en doute par le discours dominant, le commerce extérieur a un impact fortement positif depuis quatre ans : il est porté par le dynamisme des exportations qui affichent une contribution positive de 2 points à l'évolution du PIB. En somme, depuis quatre ans, l'économie française est tirée principalement par ses exportations tandis qu'elle est freinée par sa demande privée.

Bien évidemment, cette analyse repose sur l'évaluation des *output gap* dont la mesure est fragile et sujette à de fortes révisions. A cet égard, si l'estimation d'un écart de production négatif pour la France fait consensus entre les institutions, l'amplitude des marges de rebond est importante, variant entre 2,5 et 4 points en 2014 selon les instituts (FMI, OCDE, Commission européenne, OFCE).

La prise en compte d'un *output gap* pour la France plus négatif que celui calculé par l'OCDE, atténuerait quelque peu ce diagnostic : en retenant celui de l'OFCE (*output gap* de -2,9 points de PIB en 2013 au lieu de -1,4 point pour l'OCDE) pour la France et en gardant la mesure de l'OCDE pour les partenaires, la performance relative plus favorable de la France par rapport à ses principaux partenaires commerciaux n'expliquerait plus que la moitié de son déficit commercial^[2]. Une partie du déficit observé s'expliquerait donc par des problèmes de compétitivité des entreprises françaises (graphique 4).

**Graphique 4. Balance commerciale structurelle de la France
à partir des données OFCE**



En conclusion, comme pour toute mesure de variable structurelle, l'évaluation du solde commerciale structurel est sensible à la mesure de l'*output gap*. Néanmoins, il ressort de cette analyse rapide que :

- si l'on considère que l'économie française souffre principalement d'un problème d'offre (*output gap* proche de zéro) alors que nos partenaires, principalement européens, font face à une insuffisance de la demande (*output gap* négatif) alors le déficit de notre balance commerciale serait essentiellement conjoncturel.
- En revanche, si la France, à l'instar de ses partenaires, connaissait également une insuffisance de la demande, alors une partie seulement de notre déficit serait conjoncturelle, l'autre relèverait d'un problème de compétitivité de nos entreprises.

Ce dernier point nous semble plus proche de la réalité de l'économie française. Si les pertes de compétitivité des entreprises françaises ne peuvent être niées, il convient aussi de ne pas les surestimer : l'atonie qui caractérise notre économie depuis près de 4 ans n'est pas seulement due à une insuffisance de l'offre et à la disparition du potentiel de croissance – même si son tassement est malheureusement

probable –; elle est due également à un tassement significatif de la demande.

[1] Par exemple, l'Italie et l'Espagne sont entrées dans une deuxième récession qui, au troisième trimestre 2014, laisse leur PIB inférieur de, respectivement, 9 et 6 % au niveau d'avant-crise.

[2] On retrouve un résultat similaire lorsque l'on retient pour la France et l'ensemble de ses partenaires la version précédente de l'OCDE (eo95).

La compétitivité française, objet de la politique de l'offre

par [Sarah Guillou](#)

Le débat politique opposant ceux qui voudraient donner la priorité à une politique de la demande à ceux qui au contraire placent les conditions de l'offre comme l'objectif premier peut être éclairé par le récent rapport du World Economic Forum sur la compétitivité ([The Global Competitiveness Report 2014-2015](#)) [1]. Rappelons que la compétitivité est une dimension clé de la croissance future des économies matures spécialisées dans les hautes technologies ou les produits à forte valeur ajoutée[2].

La France se classe en 23^e position au regard de l'indicateur

de compétitivité globale calculé par l'organisation « World Economic Forum ». Dépassant la simple mesure traditionnelle des coûts de production relatifs, cet indicateur de compétitivité incorpore de nombreux sous-indicateurs (100 au total) qui couvrent de nombreuses dimensions du fonctionnement des marchés des produits, des marchés du travail, des institutions mais aussi des indicateurs relatifs au capital humain, aux infrastructures et au système d'innovation ainsi que des mesures qualitatives issues d'enquêtes d'opinion. Un ensemble de dimensions qui déterminent *in fine* le niveau de productivité. L'indicateur de compétitivité proposé est « global » d'une part par l'ampleur des dimensions incluses et d'autre part par le nombre de pays couverts.

La compétitivité est mesurée relativement à 143 pays. La pondération des sous-indicateurs est déduite de l'appartenance des pays à une catégorie de niveau de développement économique : phase 1, gouvernée par la disponibilité des facteurs ; phase 2, en transition de la phase 1 à la phase 3 ; phase 3, gouvernée par l'efficacité des facteurs ; phase 4 en transition de la phase 3 à la phase 5 ; phase 5, gouvernée par l'innovation. Selon la catégorie, l'importance accordée à chaque sous-indicateur pour la détermination du niveau de compétitivité diffère. Ce qui explique que le classement ne reflète pas tout à fait la hiérarchie traditionnelle des pays selon leur niveau de richesse économique. Par ailleurs, la diversité des indicateurs entrant en jeu peut conduire à rapprocher dans le classement des profils économiques très différents : ainsi la Russie talonne l'Italie classées respectivement aux 49^e et 53^e rangs ; les Emirats Arabes Unis suivent la Norvège classée 11^e.

Au regard du débat sur l'arbitrage offre-demande, il est intéressant de remarquer que l'indicateur de compétitivité globale repose sur un ensemble de sous-indicateurs qui ne relèvent pas tous de réformes structurelles associées à l'offre et nombreux sont ceux qui résultent d'un soutien

équilibré de la demande. Ainsi, par exemple, la disposition de capital humain de qualité (qualifié, en bonne santé...) ne nécessite pas seulement un environnement qui valorise le travail et la récompense au mérite, mais un niveau de sécurité et de protection sociale qui participent à la qualité de vie qui attire et retient le capital humain et donc un certain niveau de dépenses publiques. C'est aussi vrai des infrastructures. Plus généralement, l'indicateur de compétitivité est le résultat d'un équilibre entre niveau de dépenses publiques et réformes structurelles, dosage qui permet que les indicateurs se complémentent.

La première place tenue par la Suisse récompense la qualité de son environnement économique – infrastructure, capital humain, institutions, confiance, stabilité macroéconomique – qui compense la faiblesse de la taille du marché, du degré d'ouverture et de spécialisation dans les industries manufacturières de haute technologie[31]. Six pays européens sont dans le top 10, ce qui doit nous rassurer sur le modèle européen[4]. L'économie française stabilise sa position dans le classement relativement à l'année précédente après quatre années de recul – elle était classée 16^e en 2008.

Parmi les 144 pays classés, la France doit sa place dans le premier quintile (les premiers 20%, soit les 28 premiers pays) à la qualité de ses infrastructures, la qualité de son système éducatif, son niveau technologique et sa culture entrepreneuriale[5]. La compétitivité est avant tout un concept relatif et dans une économie mondiale où de plus en plus de pays ambitionnent d'appartenir au top 10 des puissances économiques, le jugement sur l'économie française dépend fortement du groupe auquel elle aspire appartenir. Ce qui interroge, c'est que celle-ci a longtemps appartenu à ce top 10 et que ses principaux compagnons historiques y sont toujours (Allemagne, Royaume-Uni, Belgique, Pays-Bas, Etats-Unis). Relativement à ce premier quintile, qui regroupe entre autres 13 pays européens, les Etats-Unis, le Canada, le Japon

et la Chine, sa place en queue de peloton n'est pas glorieuse et nécessite qu'on s'interroge sur les indicateurs qui placent l'économie française parmi les moins compétitives. Le fonctionnement du marché du travail, la position budgétaire de l'Etat, sa moindre performance relative en termes d'environnement favorable au travail et à l'investissement expliquent principalement cette position.

Plus précisément, l'analyse des sous-indicateurs – parmi les 100 – pour lesquels la France a une performance la plaçant dans le dernier tiers des 144 pays, avec donc un rang de classement entre la 96^e place et la 144^e, et en la comparant avec des pays proches (voir graphiques 1 à 3) permet de révéler les faits saillants suivants :

1) Le poids des réglementations administratives, l'effet des taxes sur les incitations à investir, l'effet des taxes sur les incitations à travailler, la coopération dans les relations employés-employeurs, la pratique à l'embauche et au licenciement et le taux d'imposition en pourcentage des profits sont les dimensions les plus contrastées relativement à l'Allemagne, au Royaume-Uni et aux Etats-Unis.

2) La contre-performance française est souvent dépassée par la contre-performance italienne.

3) Les indicateurs relatifs à la politique budgétaire sont problématiques mais pas de façon fortement distincte de ses partenaires.

Le fonctionnement du marché du travail, et plus généralement l'environnement réglementaire qui influence les incitations au travail et à l'investissement, ressortent donc comme les dimensions qui tirent l'indicateur de compétitivité globale vers le bas. Précisons que ces indicateurs sont établis à partir de mesures objectives (nombre de réglementations, niveau des taxes, données macroéconomiques par exemple) mais aussi essentiellement à partir des réponses à une enquête

auprès des chefs d'entreprises. Ceux-ci doivent indiquer, sur une échelle de 1 à 7, leur appréciation de différents items sous-jacents aux indicateurs. Les indicateurs révèlent donc principalement une réalité ressentie. Pour la France, la faiblesse du classement dans les dimensions soulignées en 1) révèle **la sévérité** du jugement des entrepreneurs.

Les enseignements de politiques économiques sont les suivants. La marge de progression la plus large et la singularité de la position française se trouvent dans les dimensions soulignées en 1). Des réformes structurelles sont à mener en priorité sur la lourdeur des réglementations administratives, les incitations au travail et à l'investissement et sur la qualité des relations employés-employeurs. Mais quelles politiques pourraient bien y parvenir ?

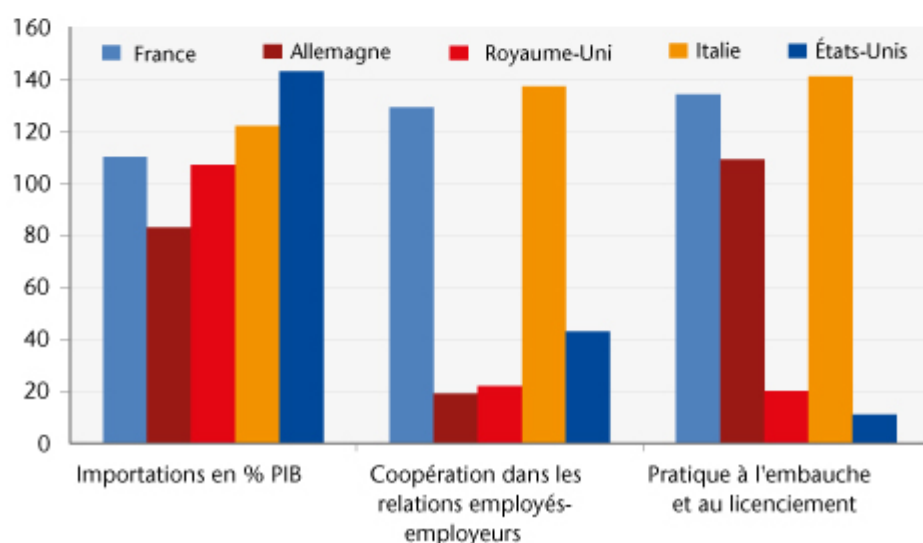
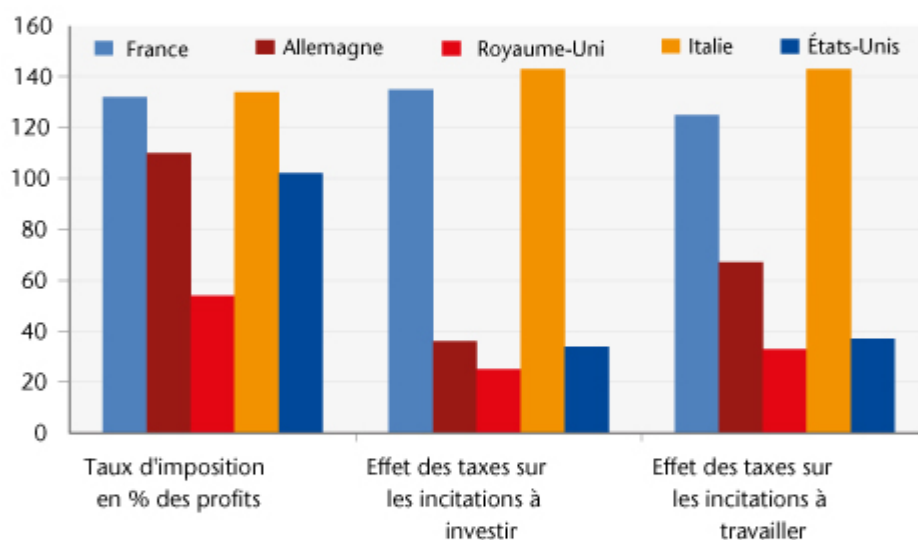
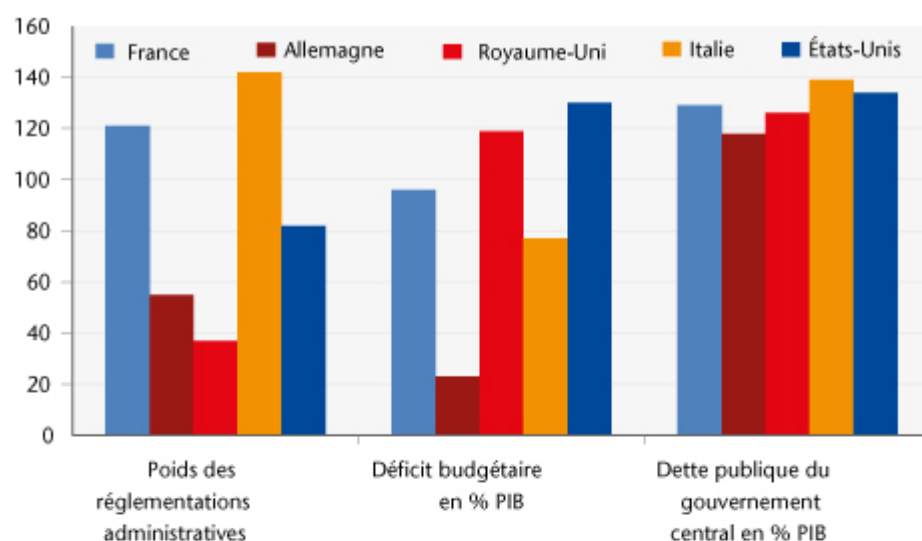
La simplification administrative et le Pacte de responsabilité vont dans le bon sens mais on peut se demander si les mesures prises modifieront la perception qu'ont les entreprises des incitations économiques de leur environnement administrativo-légal. Par ailleurs, rien n'est entrepris en ce qui concerne l'amélioration des relations employés-employeurs. Enfin, il serait souhaitable que les gouvernements adoptent une position neutre et stable vis-à-vis des entreprises, position, qui, ni ne méprise leur rationalité économique, ni hypertrophie leur pouvoir sur l'avenir industriel. Et même si le divorce entre l'Etat et les entreprises est en partie « constitutionnel » comme le prétend Jean Peyrelevade^[6], on ne peut pas renoncer à améliorer le dialogue social et à réconcilier les entreprises françaises avec leur habitat économique et le pouvoir réglementaire. C'est une des clés de la compétitivité française.

Au final, le triple enseignement de ce rapport est 1°) de rappeler que la compétitivité est la conjonction de nombreux éléments qui ne se résume pas simplement à faciliter l'exercice de l'activité économique (*i. e.* baisses d'impôt, flexibilité du marché du travail), 2°) que les économies les

plus compétitives ne sont pas celles où la puissance publique s'est retirée car de nombreuses dimensions exigent un Etat qui investisse efficacement (dans l'éducation et les infrastructures) et qui oriente les capitaux (dans les énergies renouvelables par exemple) ; 3°) que la marge de progression de la compétitivité **française** se situe aujourd'hui, non pas dans les investissements publics, mais dans les incitations au dialogue social, à l'emploi, au travail et à l'investissement.

Ce classement procure donc un faisceau de preuves que les conditions de l'offre peuvent être grandement améliorées en France et que des réformes en ce sens sont impératives si l'objectif prioritaire est la compétitivité de l'économie française.

Graphiques 1 à 3 : Rang de classement de la France, de l'Allemagne, du Royaume-Uni, de l'Italie et des États-Unis pour les indicateurs mentionnés sur les 144 pays classés dans le Global competitiveness Report 2017-2015



Note : Dans les graphiques 1 à 3 est donné le rang de classement des pays pour chaque indicateur considéré. Donc plus la barre est petite et plus le rang de classement est bon.

Source : World Economic Forum, Global Competitiveness Report 2014-2015, graphiques de l'auteur.

[1] L'exercice du calcul de la compétitivité par le World Economic Forum a commencé en 1979 et s'est progressivement élargi à plus de dimensions et plus de pays.

[2] Ces activités productives sont en effet associées à des rendements d'échelle croissants – en raison des coûts fixes d'entrée élevés, R&D notamment – qui impliquent une viabilité économique à grande échelle, c'est-à-dire à une échelle qui dépasse le seul marché domestique.

[3] De même, la transparence politique est plus valorisée que la transparence économique.

[4] Suisse, Finlande, Allemagne, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède.

[5] Précisément : « the country's business culture is highly professional and sophisticated » (page 23).

[6] J. Peyrelevade, *Histoire d'une névrose, la France et son économie*, Albin Michel, 2014.